

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

ATTRIBUTION D'AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

1. IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Commune de Six-Fours-les-Plages

Hôtel de Ville

83140 Six-Fours-les-Plages

Téléphone : 04 94 34 94 20

Service gestionnaire :

Police Municipale

Commune de Six-Fours-les-Plages

83140 Six-Fours-les-Plages

Toute demande de renseignement complémentaire relative à la présente consultation devra être adressée au service gestionnaire.

Les documents de la consultation sont librement téléchargeables sur le site internet de la Commune :

Accueil > Mairie > Services en ligne > Autorisation d'Occupation du Domaine Public.

Les candidats sont invités à consulter régulièrement le site internet communal afin de prendre connaissance des éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives à la consultation.

2. CADRE JURIDIQUE

La présente procédure est organisée conformément :

- aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;
- aux principes d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures et de liberté d'accès à la commande publique applicables aux occupations économiques du domaine public.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent avis a pour objet l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal en vue de l'exercice d'activités commerciales ambulantes.

Typologie n°1 : Activités commerciales ambulantes

Les activités autorisées concernent notamment :

- Food-trucks ;
- Camions-pizza ;
- Rôtisseries ambulantes ;
- Vente de fruits et légumes ;
- Activités maraîchères ;
- Vente de fleurs ;
- Toute autre activité expressément prévue dans l'état descriptif des emplacements.

Les emplacements disponibles sont détaillés dans le document intitulé « État descriptif des emplacements ».

4. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Un candidat peut présenter une candidature pour plusieurs emplacements dans la limite de trois lots.

Toutefois, un même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul emplacement à l'issue de la procédure.

En cas de candidature multiple, le candidat devra préciser dans son offre l'ordre de priorité des emplacements sollicités.

5. DURÉE DES AUTORISATIONS

La présente convention prendra effet à compter du **01 janvier 2027** ou de sa notification à l'Occupant et expirera de plein droit le **31 décembre 2030**.

Elle est consentie à titre précaire et révocable et ne pourra faire l'objet d'aucune tacite reconduction.

L'Occupant reconnaît expressément ne bénéficier d'aucun droit au maintien dans les lieux ni d'aucun droit au renouvellement de la présente convention.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, la convention portant sur l'occupation de l'emplacement n° 4 est consentie pour une durée déterminée courant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028.

Cette durée spécifique est justifiée par les travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'avenue de la Mer, susceptibles d'affecter les conditions d'occupation de cet emplacement. À l'issue de cette période, la convention prendra fin de plein droit, sans indemnité ni droit au renouvellement.

6. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française et comporter les pièces suivantes :

- une présentation du candidat et de son expérience professionnelle ;
- un curriculum vitae du candidat ou du représentant légal ;
- une note de présentation du projet envisagé ;
- un extrait Kbis ou document équivalent datant de moins de trois mois ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- l'attestation d'assurance du véhicule utilisé ;
- le contrôle technique du véhicule en cours de validité, lorsque celui-ci est requis ;
- les certificats attestant de la régularité fiscale et sociale du candidat ;
- les éléments permettant d'apprécier ses capacités financières ;
- toute attestation ou certification professionnelle exigée par la réglementation applicable à

- l'activité exercée ;
- tout document permettant d'attester de la conformité du matériel ou du véhicule utilisé.

7. CONTENU DE L'OFFRE

Pour chaque emplacement sollicité, le candidat devra fournir :

- le projet de convention complété, daté et signé ;
- le cadre de réponse correspondant à l'emplacement concerné ;
- le règlement d'occupation du domaine public communal daté et signé avec la mention manuscrite : « Lu et approuvé – Bon pour accord ».

8. MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être déposés sous pli cacheté portant la mention :

« PROPOSITION POUR AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC »

à l'adresse suivante :

Commune de Six-Fours-les-Plages

Service Affaires Générales

135 Traverse de la Cauquière

1er étage

83140 Six-Fours-les-Plages

Les dépôts seront reçus du lundi au vendredi :

- de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- de 14 h 00 à 16 h 00.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

10 OCTOBRE 2026 À 16 H 00

Tout dossier remis hors délai sera déclaré irrecevable.

9. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La Commune se réserve le droit :

- d'écarter toute candidature dont les capacités professionnelles, techniques ou financières apparaîtraient insuffisantes ;
- de rejeter tout dossier incomplet ;
- de solliciter des précisions ou compléments auprès des candidats ;
- d'engager une phase de négociation avec un ou plusieurs candidats dans le respect du principe d'égalité de traitement.

10. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

1. Redevance proposée : 40 %

La note sera calculée selon la formule :

$(\text{Redevance proposée par le candidat} \times 20) \div \text{Redevance la plus élevée}$

2. Valeur technique du projet : 30 %

Seront notamment appréciés :

- l'expérience professionnelle ;
- la qualité du projet ;
- l'organisation de l'activité ;
- les engagements en matière d'hygiène et de qualité.

3. Qualité esthétique et intégration dans l'environnement : 30 %

Seront notamment appréciés :

- l'aspect général du véhicule ou de l'installation ;
- son intégration dans le site ;
- les efforts réalisés en matière d'attractivité visuelle et environnementale.
-

11.DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend :

- le présent avis d'appel public à concurrence ;
- le projet de convention d'occupation ;
- l'état descriptif des emplacements ;
- les annexes techniques ;
- le cadre de réponse du candidat ;
- le règlement d'occupation du domaine public communal.

12.VISITE DES EMPLACEMENTS

Les candidats peuvent librement se rendre sur les emplacements concernés.

Le dépôt d'une candidature vaut reconnaissance de la parfaite connaissance des lieux.

Aucune réclamation relative aux caractéristiques des emplacements ne pourra être présentée après le dépôt de l'offre.

13.CALENDRIER

Date de publication de l'avis :

11 septembre 2026

Date limite de réception des candidatures :

10 octobre 2026 à 16 h 00